

CAPITAL N° 166 – JUILLET 2005

Contrairement à ce que pouvait laisser croire votre dossier “ **Pourquoi la Grande-Bretagne a retrouvé la pêche** “, au demeurant très instructif, les Britanniques possèdent un code du travail. La législation relative aux licenciements est moins procédurière que la nôtre, mais n’en demeure pas moins particulièrement draconienne. Les “*Industrial Tribunals*” , équivalent de nos prud’hommes, n’hésitent pas à condamner tout employeur convaincu de “*licenciement arbitraire*” à des dommages pouvant atteindre 70 000 euros.

La bonne santé de l’économie britannique confirme que la flexibilité dynamise le marché de l’emploi. Le climat relationnel dans les entreprises, la politique de concertation, les importants crédits de formation pour les demandeurs d’emploi, la revalorisation du travail et le fait d’accepter le contexte de mondialisation y contribuent également pour beaucoup.

Les résultats prouvent que les Britanniques ont retenu les leçons du passé et mis définitivement le cap sur l’avenir.

Pendant ce temps, côté français, on privilégie le loisir dans un climat général de morosité où égoïsme et envie remplacent solidarité et civisme

Celà ne nous empêche nullement de donner des leçons à l’Europe entière pour la convaincre que nous seuls avons les remèdes à tous les maux.

En vérité nous allons droit dans le mur... en klaxonnant !..

Jacky G. Lesellier
Managing Director
The Bagatelle Concept , Londres